

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 2227-5 ET 2289-3

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 août 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2227-5 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives au stationnement;*
- Règlement numéro 2289-3 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (2289) afin d'ajouter un tarif pour le stationnement d'un véhicule d'équipement.*

Les présents règlements entrent en vigueur le 5 août 2025 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 5 août 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate